

Expertise de projet – Appel à projets DEFIS 2009

Acronyme du projet	
---------------------------	--

Les notes doivent être accompagnées d'un commentaire. L'appréciation de la rubrique 8 reflète l'avis général de l'expert. Elle ne résulte pas obligatoirement d'une moyenne pondérée des notes précédentes même si elle doit être en cohérence avec l'impression d'ensemble qui s'en dégage.

Le barème est : 5 = excellent, 4 = très bon, 3 = bon, 2 = juste, 1 = médiocre, 0 = éliminatoire ou non éligible.

Votre expertise ne sera pas transmise aux porteurs du projet. Elle servira uniquement à élaborer l'avis du Comité d'Évaluation qui émettra collectivement une proposition de classement ainsi qu'un commentaire destiné aux porteurs.

Prénom de l'expert		Nom de l'expert		Date	
---------------------------	--	------------------------	--	-------------	--

1. Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets <ul style="list-style-type: none"> Adéquation aux axes thématiques de l'appel à projets (voir §2 de l'appel à projets). Adéquation aux recommandations de l'appel à projets (voir §3.4 de l'appel à projets). 	Note de 0 à 5
<ul style="list-style-type: none"> Nature du projet selon vous : recherche fondamentale (RF), recherche industrielle (RI), (voir définitions en annexe §I.1 de l'appel à projets) 	RF/RI
<i>Justification de la note – commentaires</i>	
2. Qualité scientifique et technique <ul style="list-style-type: none"> excellence scientifique en termes de progrès des connaissances vis-à-vis de l'état de l'art, caractère innovant, en termes d'innovation technologique ou de perspectives d'innovation par rapport à l'existant, levée de verrous technologiques, intégration de différents champs disciplinaires. 	Note de 0 à 5
<i>Justification de la note – commentaires</i>	

3. Méthodologie, qualité de la construction du projet et de la coordination

- positionnement par rapport à l'état de l'art ou de l'innovation technologique,
- faisabilité scientifique et technique du projet, choix des méthodes,
- structuration du projet, rigueur de définition des résultats finaux (livrables), identification de jalons,
- qualité du plan de coordination (expérience, gestion financière et juridique du projet), implication du coordinateur,
- stratégie de valorisation des résultats du projet.

Note de 0 à 5

Justification de la note – commentaires

4. Impact global du projet

- potentiel d'utilisation ou d'intégration des résultats du projet par la communauté scientifique, industrielle ou la société, et impact du projet en termes d'acquisition de savoir-faire,
- perspectives d'application industrielle ou technologique et potentiel économique et commercial, plan d'affaire, intégration dans l'activité industrielle. Crédibilité de la valorisation annoncée,
- intérêt pour la société, la santé publique...
- lorsque la question se pose, approche des questions d'impact sur l'environnement.

Note de 0 à 5

Justification de la note – commentaires

5. Qualité du consortium

- niveau d'excellence scientifique ou d'expertise des équipes,
- adéquation entre partenariat et objectifs scientifiques et techniques,
- complémentarité du partenariat,
- ouverture à de nouveaux acteurs,
- rôle actif du(des) partenaire(s) entreprise(s).

Note de 0 à 5

Justification de la note – commentaires

6. Adéquation projet – moyens / Faisabilité du projet

- réalisme du calendrier,
- adaptation à la conduite du projet des moyens mis en œuvre,
- adaptation et justification du montant de l'aide demandée,
- adaptation des coûts de coordination,
- justification des moyens en personnels,
- justification des moyens en personnels non permanents (stage, thèse, post-docs),
- évaluation du montant des investissements et achats d'équipement,
- évaluation des autres postes financiers (missions, sous-traitance, consommables...).

Note de 0 à 5

Justification de la note – commentaires

7. Questions diverses et autres critères spécifiques à l'AAP

- Intervention d'équipes sciences de la vie et sciences humaines, lorsque la nature du projet le permet.
- Eventuellement, encadrement des doctorants : conditions d'encadrement.
- Prise en compte des questions d'éthique (lorsque le sujet le rend nécessaire).

Note de 0 à 5

Justification de la note – commentaires

8. Avis général - Proposition de classement

- A (recommandé), B (acceptable), C (rejeté)
- Éventuellement, propositions de modifications
- Points fort et points faibles
- Conclusion et recommandations au projet

A / B / C

Commentaires généraux, points forts, points faibles, recommandations

En déposant cette expertise sur le site d'évaluation de l'appel à projets, je reconnais avoir pris connaissance de la charte de déontologie de l'ANR de l'avoir accepté et déclare que, autant que je sache, je n'ai aucun conflit d'intérêt, dans l'évaluation de cette proposition.

Extrait de la charte de déontologie de l'ANR : « Par conflit d'intérêt on entend toute situation où un individu est amené 1) à porter un jugement, 2) à participer à une prise de décision, dont lui-même pourrait tirer un bénéfice direct ou indirect dans le cadre de ses activités de scientifique ou de responsable scientifique. La charte de déontologie de l'ANR est disponible à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/documents/chartedeontologie.pdf>